

Découvrez la lecture numérique!

La bibliothèque du Cégep Garneau offre à ses usagers le prêt d'une liseuse **Kobo**.

Une liseuse est un appareil électronique qui permet la lecture de livres numériques. De petite taille, comme celle d'un livre de poche, la liseuse peut compter des centaines de livres numériques. L'avantage d'utiliser une liseuse au lieu d'une tablette ou d'un ordinateur est de lire sans aucune fatigue grâce à la technologie de l'encre numérique. La liseuse est tactile, lumineuse, plusieurs options sont disponibles pour agrémenter la lecture (agrandissement de la taille des caractères, dictionnaire intégré, prise de notes, etc.).

La bibliothèque du Cégep Garneau a téléchargé sur chaque liseuse des *best-sellers* récents, des documentaires et des textes dont l'édition n'est plus disponible. Grâce au format numérique, de grands classiques reprennent donc vie. Bref, toutes les époques et tous les genres se retrouvent sur chaque liseuse disponible à la bibliothèque.

Pour connaître les titres des livres disponibles, consultez la liste pour chaque appareil. Les titres figurent dans notre catalogue Koha. Les titres issus du domaine public* peuvent être copiés en toute légalité. Quant à la littérature contemporaine, elle n'est pas libre de droits (un verrou numérique évite la reproduction illégale).

*En général, la protection accordée à une œuvre demeure valide pendant toute la vie de l'auteur et pour une période de 50 ans suivant son décès. Par la suite, l'œuvre appartient au domaine public et peut être utilisée par toute personne. Par exemple, une œuvre de Shakespeare appartient au domaine public. Par contre, une traduction récente d'une telle œuvre est protégée par le droit d'auteur. C'est seulement **l'œuvre d'origine de l'auteur décédé** qui se retrouve dans le domaine public.

Source : copibec.qc.ca

Prêt de la liseuse

Le contenu du sac est vérifié au moment du prêt en présence de l'utilisateur. Ce dernier est responsable du contenu pendant toute la durée du prêt.

Le prêt est d'une durée de 3 semaines.

Contenu du prêt :

- Une liseuse **Kobo Glo HD ou Aura HD**
- Un étui noir
- Un câble USB
- Un guide d'utilisation

Renouvellement du matériel

Renouvelable 5 fois s'il n'y a pas de réservation.

Retour de la liseuse

Le retour doit se faire directement au comptoir d'accueil pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. La liseuse ne peut donc pas être déposée dans la chute à livres, ceci afin de s'assurer, en présence de l'utilisateur, que tout le matériel est remis. Le retour n'est pas effectué tant que tous les éléments fournis ne sont pas redonnés.

Retard

Des frais de retard de 0,25\$ par jour sont imposés pour la liseuse et pour le câble, pour un total de \$0,50 par jour. Après 2 jours de retard, le dossier de prêt de l'utilisateur est bloqué.

Liseuse perdue

En cas de perte ou de bris, l'utilisateur devra déboursier le coût intégral du matériel emprunté soit :

- Liseuse Kobo Glo hd ou Aura HD : 130,00\$
- Étui pour liseuse : 40,00\$
- Câble chargeur AC100-240v : 35,00\$
- Frais d'administration : 10,00\$

Le prêt de document est refusé à l'utilisateur qui n'a pas entièrement payé toutes les sommes dues à la bibliothèque.

L'utilisateur qui perd ou qui omet de retourner le matériel emprunté dans les 20 jours suivants la date de retour prévue est réputé l'avoir perdu. Les frais liés à la perte sont donc inscrits à son dossier. Une facture sera expédiée à l'utilisateur comprenant les frais suivants :

- Coût de remplacement du matériel : 130,00\$ + 40,00\$ + 35,00\$ = 205,00\$
- Frais de retard : Maximum 5,00\$ par emprunt, soit 10,00\$ (liseuse et câble)
- Frais d'administration : 5,00\$ par emprunt, soit 10,00\$ (liseuse et câble)

Le prêt de document est refusé à l'utilisateur qui n'a pas entièrement payé toutes les sommes dues à la bibliothèque.

Matériel retrouvé

L'utilisateur qui retourne le matériel suivant la déclaration de perte se voit rembourser la valeur du matériel si celui-ci est jugé en bon état. Il est à noter que les frais d'administration et de retard ne sont pas remboursables.

Matériel endommagé

L'utilisateur qui retourne le matériel endommagé et jugé irrécupérable par la bibliothèque doit payer la valeur de celui-ci ainsi que les frais d'administration. Une facture sera expédiée à l'utilisateur comprenant les frais suivants :

- Coût de remplacement du matériel : dépend du matériel endommagé
- Frais d'administration : 5,00\$ par emprunt

Le prêt de document est refusé à l'utilisateur qui n'a pas entièrement payé toutes les sommes dues à la bibliothèque.